Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260529-C20260507-DE

MAIRIE DE PLOUGOULM

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n°C2026.05.02

Date de convocation
21 mai 2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 10

Président : M. Eric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Mme Monique PRIGENT

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PLOUGOULM s'est réuni le 26 mai 2026, sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC.
Etaient présents : M. Eric MIOSSEC, Mme Monique PRIGENT, Mme Catherine ROLLAND, Mme Elodie PREMEL, Mme Martine LE GALL-MORIN, M. Jean-François CADIOU, Mme Claudie DEMANGE, Mme Françoise BIHANIC, Mme Danièle VERDON, Mme Virginie MORIO, M. Louis ROLLAND
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Rachel KERGUILLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC
Absent : Yvon ABGRALL
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

D. n°C2026.05.02 : **Adoption du Compte Financier Unique 2025**
(Rapporteur : Mme Prigent/Délibération)

En dehors de la présence du Président et sous la présidence de Mme Monique PRIGENT chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.

Le CFU s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	12 674,12 €
Recettes	11 061,01 €

Déficit de fonctionnement de l'exercice :	1 613,11 €
Résultat antérieur reporté :	2 747,96 €
Excédent de fonctionnement global :	1 134,85 €

Investissement

Dépenses	6 045,55 €
Recettes	8 430 €

Excédent d'investissement de l'exercice :	2 384,45 €
Résultat antérieur reporté :	615,64 €

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260529-C20260507-DE

Excédent d'investissement global : 3 000,09 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 du CCAS, en dehors de la présence de Monsieur le Président.

VOTE :
- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 29 mai 2026

Le Président, Éric MIOSSEC	La secrétaire de séance, Monique PRIGENT
MAIRIE DE PLOUGOULM 29250	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- La transmission au contrôle de légalité, le 29 mai 2026
- La publication, le 29 mai 2026

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.